



CE QUE NOUS AVONS OBTENU

Depuis la première réunion qui a eu lieu fin février, la section Cfdt n'a eu cesse de faire avancer les propositions de la direction dans un meilleur équilibre pour TOUS.

Entre fin février et début juin, nous avons obtenu ceci :

1. Sur le point 100, les premières propositions étaient de 0,3% au 1^{er} mai et 0,2% au 1^{er} septembre. **Nous avons eu 1% au 1^{er} mai soit un point 100 à 10,627 et inflation réelle au 1^{er} janvier 2019.**
2. Sur la prime complémentaire d'intéressement ce qui était proposé était de 130€ pour tous. **Nous avons eu**

- **270€ pour tous.**

- **Une prime type PFR pour les conducteurs d'une valeur du temps de contrat qui sera payé ou mis sur le compteur PFR en septembre (environ 135€ moyen par Cr).**

3. Ces propositions spécifiques de la Cfdt qui ont été actés par la direction :

- Les repos travaillés seront désormais valorisés à 125% systématiquement que ce soit payés ou récupérés. **Avant les repos travaillés non payés n'avait pas de majoration.**
- Primes d'objectifs pour les AVSR et les agents de l'agence commerciale à continuer. **Elles le seront avec de nouveaux critères décrits dans le protocole d'accord.**
- Le coefficient de référence pour le calcul de la prime de fin d'année des agents de maîtrise et techniciens passera à 258 (**notre demande passer de 255 à 258 soit plus 3Pts**).

4. Demande que les mainteneurs (Ouvriers) soit augmentés en termes de coefficient mini 200 pour tous :

- Les mainteneurs étant amenés à assurer la maintenance de 1^{er} niveau sur les équipements embarqués à compter de septembre 2018, leurs coefficients respectifs (OP1, OP2, OP3) seront augmentés de **2 points au 1^{er} septembre 2018**.

5. Le détachement des conducteurs comme **AVSR au pôle Fraude** devait prendre fin au 31 décembre 2018. Il est prolongé jusqu'au 31 décembre 2019. Les conducteurs détachés auront donc la possibilité, avant cette échéance, d'indiquer s'il souhaite retourner à la conduite au 1^{er} janvier 2020. S'ils ne souhaitent pas retourner à la conduite, ils seront intégrés définitivement au service AVSR à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dès le 11 juin, 3 accords nous seront proposés à la signature afin de conclure ces NAO. Nous les signerons au vu des avancés qui ont eu lieu.

L'EQUIPE Cfdt DIVIA

